

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/12/2008 (Dernière actualisation de la page 01/12/2008)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

#### 1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.4863
3ème catégorie	14.6793
4ème catégorie	14.8946
5ème catégorie	15.2307
6ème catégorie	15.5638
7ème catégorie	16.1756
Catégorie A	14.9447
Catégorie B	15.5638
Catégorie C	15.9471
Catégorie D	16.3333
Catégorie E	16.9481
Catégorie F	17.3091
Catégorie G	17.6719
Catégorie H	18.0329

#### 1.2. FONCTION: Mineurs

Age	
Moins de 16 ans	60%
16 ans	65%
17 ans	75%
18 ans	90%
19 ans	100%